



## Au sommaire

- > Focus sur la gouvernance
- > Informations sur le déroulement du vote
- > Présentation des listes candidates
- > Élection et prise de fonction du président de l'Université

### > Actualités de Paris 8

## LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Ce mois d'avril est d'une importance majeure pour la vie démocratique de notre université. Il coïncide avec la réélection des conseils centraux, les 12, 13 et 14 avril, préalable à l'élection d'une nouvelle présidence qui adviendra au terme légal des mandats des conseillers et de la présidente, le 9 juillet.

De par son histoire, son fonctionnement et son projet d'établissement, notre université n'a eu de cesse de faire vivre le débat, d'encourager la participation de tous, usagers, personnels, enseignants et enseignants-chercheurs.

Dans une conjoncture complexe soulevant des problèmes d'ampleur, il est plus indispensable que jamais que chacun d'entre vous participe à ces élections pour donner plus de sens à la responsabilité de vos élus et contribuer à assurer la vitalité démocratique de Paris 8.

Danielle Tartakowsky

**Directrice de publication :**  
Danielle Tartakowsky

**Conception et réalisation :**  
Service communication

*Pour toutes suggestions et remarques,  
merci d'écrire à :*  
[service.communication@univ-paris8.fr](mailto:service.communication@univ-paris8.fr)



# SPÉCIAL ÉLECTIONS



## > Focus sur la gouvernance

**◇ Les 12, 13 et 14 avril prochains, les personnels BIATOSS, enseignants, enseignants-chercheurs et étudiants voteront pour élire leurs représentants au conseil d'administration et au conseil académique qui rassemble deux commissions : commission de la formation et de la vie universitaire et commission de la recherche.**

Pour connaître en détails les rôles et les prérogatives de ces différentes instances, nous vous invitons à vous reporter au dernier numéro d'Intra-8, également en ligne sur votre e-p8, rubrique « vie universitaire ».

Les élections concourent au fonctionnement démocratique de l'Université en permettant à tous les membres de la communauté universitaire de désigner leurs représentants dans les instances délibératives et décisionnelles de l'établissement.

Dans ce contexte, les élections nous permettent de vous faire un point sur les concepts de gouvernance et de communauté universitaire.

Qu'entend-on par là ?

Voici quelques éléments de réponse.

### **En quoi les personnels de Paris 8 sont-ils concernés par la vie institutionnelle de l'Université ?**

Le Code de l'éducation indique que le service public de l'enseignement supérieur rassemble les usagers et les personnels qui assurent le fonctionnement des établissements et participent à l'accomplissement des missions de ceux-ci dans une communauté universitaire.

### **On parle souvent de la loi ESR, pourquoi change-t-elle le fonctionnement de l'Université ?**

La loi sur l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) du 22 juillet 2013 a notamment révisé la gouvernance des universités en redéfinissant les compétences des instances de gouvernance. Le conseil d'administration (CA) est recentré sur ses missions d'orientation et de décision stratégique : il est dorénavant le seul à élire le président. Le conseil académique (CAC), englobe dorénavant les deux commissions : commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) et commission de la recherche (CR) qui ont vu leurs compétences augmentées.

### **Comment sont prises au sein de l'Université les décisions qui nous gouvernent ?**

Comme le dit la loi, le président de l'université par ses décisions, le conseil d'administration par ses délibérations et le conseil académique, par ses délibérations et avis, assurent l'administration de l'université. Ces deux conseils, présidés par le président de l'université, jouissent ainsi de la légitimité démocratique pour conduire la politique de l'établissement. Ils sont élus par l'ensemble de la communauté universitaire par collèges regroupant les différentes catégories qui la composent (enseignants-chercheurs, BIATSS, étudiants).

En amont, les décisions exécutoires prises, *in fine*, par le CA (ou le CAC selon ses compétences propres) se nourrissent également des réflexions menées au sein du comité technique (CT) qui représente les personnels de l'université et du conseil des directeurs de composantes qui fait entendre les intérêts de chacune d'elles. Le calendrier de ces instances traduit bien le processus qui articule le couple consultatif / décisionnel.

## > Informations sur le déroulement du vote

### Comment voter ?

Les personnels doivent justifier de leur identité lors du vote en présentant une carte professionnelle ou une pièce d'identité.

### Où et quand voter ?

#### ◆ Pour les personnels enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs

##### • Sur le campus principal de Saint-Denis :

Les mardi 12 et mercredi 13 avril de 9h30 à 17h30 et le jeudi 14 avril de 9h30 à 14h00, dans la coupole (maison de l'étudiant).

##### • À l'IUT de Montreuil :

Le mercredi 13 avril de 9h30 à 17h30 et le jeudi 14 avril de 9h30 à 14h, dans la salle de la bibliothèque.

##### • À l'IUT de Tremblay-en-France :

Le mercredi 13 avril de 9h30 à 17h30 et le jeudi 14 avril de 9h30 à 14h, dans la salle du conseil.

#### ◆ Pour les personnels BIATOSS

##### • Sur le campus principal de Saint-Denis :

Les mardi 12 et mercredi 13 avril de 9h30 à 17h30 et le jeudi 14 avril de 9h30 à 14h00, en salle G-2.

##### • À l'IUT de Montreuil :

Le mercredi 13 avril de 9h30 à 17h30 et le jeudi 14 avril de 9h30 à 14h, dans la salle de la bibliothèque.

##### • À l'IUT de Tremblay-en-France :

Le mercredi 13 avril de 9h30 à 17h30 et le jeudi 14 avril de 9h30 à 14h, dans la salle du conseil.

#### ◆ Les étudiants du campus principal voteront quant à eux dans le hall d'exposition, à l'entrée de l'Université, et dans les mêmes salles que les personnels dans les IUT.

### Procuration

Les électeurs empêchés de voter personnellement sont autorisés à exercer leur droit de vote par le biais d'un mandataire, en lui donnant procuration écrite pour voter en leur lieu et place. Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale et le cas échéant, le même grand secteur de formation que la personne qui donne procuration. Le jour de l'élection, le mandataire devra présenter l'original de la procuration établie sur le formulaire, ainsi qu'une photocopie de la justification de l'identité de son mandant. Nul ne peut être porteur de plus de deux procurations.

Enfin, il est signalé que le vote par correspondance n'est pas autorisé.

### Quels sont les sièges à pourvoir ?

La durée de mandat des conseillers est de 4 ans, sauf pour les étudiants dont la durée de mandat est de 2 ans.

### ◆ Le conseil d'administration

#### SA COMPOSITION - 36 MEMBRES

#### RÉPARTITION DES SIÈGES À POURVOIR

Collège A - Professeurs et assimilés	8 sièges
Collège B - Maîtres de conférence et autres enseignants-chercheurs	8 sièges
Collège des personnels BIATOSS	4 sièges
Collège des usagers (étudiants)	6 sièges

### ◆ La commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)

#### SA COMPOSITION : 37 MEMBRES

#### RÉPARTITION DES SIÈGES À POURVOIR

Collège A - Professeurs et assimilés	LSHS*	5
	DEG*	1
	ST*	1
Collège B - Maîtres de conférence et autres enseignants	LSHS	5
	DEG	1
	ST	1
Collège des personnels BIATOSS		5
Collège des usagers (étudiants)		14

\*La répartition des composantes et IUT par secteur de formation est détaillée en annexe des statuts de l'Université : <http://www.univ-paris8.fr/Statuts-de-l-Universite>

### ◆ La commission de la recherche (CR)

#### SA COMPOSITION : 40 MEMBRES

#### RÉPARTITION DES SIÈGES À POURVOIR

Collège 1 - Professeurs et assimilés	LSH*	9
	DEG*	2
	ST*	2
Collège 2 - Personnels habilités à diriger des recherches		3
Collège 3 - Personnels pourvus d'un doctorat n'appartenant pas au collège précédent		6
Collège 4 - Autres enseignants et/ou chercheurs		4
Collège 5 - Ingénieurs et techniciens (IGR, IGE, ASI et techniciens)		5
Collège 6 - Adjointes techniques et autres personnels administratifs (SAENES, contactuels...)		1
Collège des usagers (doctorants uniquement)		4

\*La répartition des composantes et IUT par secteur de formation est détaillée en annexe des statuts de l'Université : <http://www.univ-paris8.fr/Statuts-de-l-Universite>



## > Présentation des listes candidates pour le conseil d'administration

Vous pouvez retrouver toutes les professions de foi des différentes listes sur : [www.univ-paris8.fr](http://www.univ-paris8.fr) ou sur votre e-p8, rubrique « élections centrales 2016 ».

CA / ENSEIGNANTS-CHERCHEURS					
REFONDER			FAIRE VIVRE NOS VALEURS DANS UN PROJET POUR PARIS 8		
Collège A*			Collège A		
1	LOYER	Barbara	1	BRUGERE	Fabienne
2	GUILLARME	Bertrand	2	BAUGARD	Dirk
3	WAUQUIER	Sophie	3	MATARD-BONUCCI	Marie-Anne
4	EL MHAMEDI	Abderrahman	4	ARCHAMBEAU	Olivier
5	JOUBERT	Claire	5	MAGUIRE	Lori
6	FASSIN	Eric	6	SCHMID	Wolfgang
7	GINOT	Isabelle	7	MOINDROT	Isabelle
8	ZABUNYAN	Dork	8	SINTOMER	Yves
Collège B**			Collège B		
1	FROISSART	Pascal	1	LAIME	Arnaud
2	SORIN	Cecile	2	FOGELS	Audrey
3	BOYER	Vincent	3	PILKINGTON	Hugo
4	ROY	Isabelle	4	CHERUBIN	Lucile
5	MARIAGE	Jean-Jacques	5	BOULANGER	André-Max
6	LEROY	Delphine	6	LAVERGNE	Louisa
7	DREUX	Emmanuel	7	PEUGNY	Camille
8	GRANGE	Ninon	8	BERNARD	Gwladys

\*Le collège A comprend les professeurs et assimilés.

\*\*Le collège B comprend les maîtres de conférence et autres enseignants-chercheurs.

CA / BIATOSS					
PARIS 8, RESPONSABLE ET SOLIDAIRE			CGT - SNASUB		
1	TAUVEL	Baudoin	1	DUBOIS	Valérie
2	MARKOVIC	Véra	2	FOURTINE	Henry
3	DUJO	Daniel	3	LACHELARDE	Corinne
4	DIRIDOLLOU	Colline	4	JACQ	Jean-François
SGEN-CFDT ET NON SYNDIQUÉS			LA DIONYSOISE - SDPUAT		
1	BRICOUT	Vincent	1	MAINFRAY	Marion
2	NICAR	Jacqueline	2	TIAN SIO PO	Thierry
3	GOLDMAN	Joël	3	BOURGEOIS	Sylvie
4	TABA	Hamama	4	MAILLARD	Ludovic
IMAGINONS PARIS 8					
1	BESNARD	Valérie			
2	TATARAN	Georges			
3	LAGREGA	Alice			
4	CIMIA	Geoffroy			

## CA / ÉTUDIANTS

SUD/SOLIDAIRES, UEKF & COLLECTIF UNIVERSEL		FABRIQUE TON P8		UNEF, UEAF ET ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES				
1	DIAMANT	Sylvain	1	LUQUET	Thomas	1	CHELLI	Samy
2	TOSUN	Derya	2	DI STEFANO	Romane	2	LOUCHET	Sarah
3	VOGT	Thomas	3	INOCENCIO MILLION	Francisco Javier	3	NAGAMOUTTOU	Danandjayan
4	ANGEBAULT	Stella	4	GNINGUE	Lena	4	ZARZI	Sarah
5	CHAPUT	Pierre-Olivier	5	CHIKH	Kenny	5	IBRAHIM	Saandi Kemba
6	AKROUT	Alyssa	6	RATEB TAYARA	Bochra	6	LE BRECH	Fanny
7	SCOLARI	Jacopo	7	ROMAN	Baptiste	7	BENTAALLA	Mohamed
8	ACIL	Ayfer	8	NICOLAS	Thalie	8	DUPERVAL	Emmanueline
9	CAMARA	Gaye	9	BOUCHAMA	Salim	9	SAINTE-THERESE	Thomas
10			10	WILMOT	Laetitia	10	RAMI	Safia
11			11	VERNHES	Albin	11	BABOUCHE	Sofiane
12			12	VERDAGUER	Béatrice	12	HAZRA	Abdoulatif

## > Présentation des listes candidates pour la commission de la formation et de la vie universitaire

Vous pouvez retrouver toutes les professions de foi des différentes listes sur : [www.univ-paris8.fr](http://www.univ-paris8.fr) ou sur votre e-p8, rubrique « élections centrales 2016 ».

## CFVU / ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

REFONDER		FAIRE VIVRE NOS VALEURS DANS UN PROJET POUR PARIS 8		" OSEZ LA CGT ! "				
<b>Collège A* LSHS<sup>1</sup></b>		<b>Collège A LSHS</b>		<b>Collège A LSHS</b>				
1	YAPI DIAHOU	Alphonse	1	FELIX	Brigitte	1		
2	DECORTIS	Françoise	2	GAZAGNADOU	Didier	2		
3	LE GRAND	Jean-Louis	3	TAMRU	Bezunesh	3		
4	ROUSSEL	Violaine	4	DUSIGNE	Jean François	4		
5	SUBRA	Philippe	5	BATIONO	Anne	5		
<b>Collège A ST<sup>1</sup></b>		<b>Collège A ST</b>		<b>Collège A ST</b>				
1	DAACHI	Boubaker	1	BADOUAL	Yves	1		
<b>Collège A DEG<sup>1</sup></b>		<b>Collège A DEG</b>		<b>Collège A DEG</b>				
1			1	PARANCE	Béatrice	1		
<b>Collège B** LSHS</b>		<b>Collège B LSHS</b>		<b>Collège B LSHS</b>				
1	KEKEH-DIKA	Andrée-Anne	1	BOUJU	Marie-Cécile	1	MARIETTE	Audrey
2	DA LAGE	Antoine	2	SIRACUSA	Jacques	2	SCHAPELYNCK	Valentin
3	FLECKINGER	Hélène	3	CHALARD-FILLAUDEAU	Anne	3	TILLOUS	Marion
4	MARQUEZ-DUARTE	Edouardo	4	WERNERT	Vincent	4	AUGROS	Joel
5	PHAY	Soko	5	BUBB	Martine	5	ROQUET	Christine
<b>Collège B ST</b>		<b>Collège B ST</b>		<b>Collège B ST</b>				
1	BEL HADJ	Fares	1	QUETTIER	Pierre	1		
<b>Collège B DEG</b>		<b>Collège B DEG</b>		<b>Collège B DEG</b>				
1	DIAKHATE	Maty	1	GISPERT	Cyril	1		

\*Le collège A comprend les professeurs et assimilés. \*\*Le collège B comprend les maîtres de conférence et autres enseignants-chercheurs.

<sup>1</sup> La répartition des composantes et IUT par secteur de formation est détaillée en annexe des statuts de l'Université : <http://www.univ-paris8.fr/Statuts-de-l-Universite>



### CFVU / BIATOSS

PARIS 8, RESPONSABLE ET SOLIDAIRE		CGT - SNASUB		SGEN-CFDT ET NON SYNDIQUÉS				
1	MONIGBO	Carine	1	BALIKCI	Lorine	1	LEGRIEL	Claire
2	GOBIN	Arnaud	2	GAJEWSKI	Philippe	2	BRICOUT	Vincent
3	SEROT	Mariannick	3	MARIN	Virginie	3	BOUDIA	Nora
4	GIUDICELLI	Felix	4	WITTMER	Laurent	4	DEQUIN	Vincent
5	KALOMBO	Maud	5	THIERRY	Martine	5	OTSO	Inna
LA DIONYSOISE - SDPUAT			IMAGINONS PARIS 8					
1	GHANNAM	Sophie	1	WIART	Mélanie			
2	THOMAS	Franck	2	MASCLAUX	Patrick			
3	ACHOUR-TANI	Souria	3	GILLET	Karine			
4	D'ARIA	Luigi	4	FORTI	Thomas			
5	PEQUENO	Nathalie	5	BOUKRAA	Narjisse			

### CFVU /ÉTUDIANTS

SUD/SOLIDAIRES, UEKF & COLLECTIF UNIVERSEL		FABRIQUE TON P8		UNEF, UEAF ET ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES				
1	BIHET	Julien	1	CHIKH	Kenny	1	FAURE	Téo
2	CUBAN	Islim	2	RATEB TAYARA	Boschra	2	HUGUET ZOBERMAN	Jennifer
3	AKTAS	Macit	3	VERNHESES	Albin	3	AIT MAMMAR	Aghiles
4	BIHET	Myriam	4	FALL	Fatou Dieye	4	OUAREZKI	Melha
5	DUYMAZ	Mazlum	5	DUPUIS	Mathieu	5	DJAZAIRI	Massinissa
6	CEYRAN	Bilen	6	KOSSY LOUYINDOULA	Sonia	6	KOAME	Amenan
7	CAMARA	Gaye Bakary	7	ANGE	Thibault	7	IDI MOUBARAK	Anjib Ali Said
8	ESINGEN	Rojin	8	DI STEFANO	Romane	8	MENADY	Alexandra
9	BATHLIY	Elhadji Moustapha	9	VELICKOVIC	Nikolas	9	SAIDI	Kamal
10	BIDON	Claire	10	LEGER	Lina	10	BELKACEM	Lilia
11	VOGT	Thomas	11	BENALI	Smoin	11	TAJINE	Hicham
12	ROUBOT	Nina	12	MEYER	Vaiana	12	LEBOEUF	Sofia
13	SCOLARI	Jacopo	13	BOULARD	Andy	13	ALIK	Takfarinas
14	COLOMBANI	Anouk	14	LANI	Eva	14	CAMPA	Magali
15	CHAPUT	Pierre-Olivier	15	YOGANATHAN	Jenuson	15	MOHAMED NADJAD	Maoulida
16	ANGEBAULT	Stella	16	MORBELLO	Julia	16	COLLET	Pauline
17	BAMBA	Abdul	17	BELABED	Yannis	17	BOUFETTA	Mazigh
18	ACIL	Ayfer	18	NASR	Sarah	18	COMPERE	Farah Martine
19	BAHON	Etienne	19	LE GUEVEL	Christophe	19	SHAMANCIEY	Josué
20	AKROUT	Alyssa	20	KECHOURI	Julia	20	NAIT BELKACEM	Mounira
21	DIAMANT	Sylvain	21	MARIE ROSE	Nolan	21	DING	Jian
22	GROBER	Myriam	22	LEMENUEL	Petronille	22	RAUFASTE	Pauline
23			23	CALIARI	Teddy	23	BAYO	Moussa
24			24	PORTHEAULT	Clara	24	SAIDANI	Amel
25			25	NOIROT	Sami	25	AHAMADA	Arkane
26			26	ALI	Dounia Priscillia	26	OUJEDI	Thanina
27			27	NDIAYE	Ndiogou	27	ALBAGNAC	Guilhem
28			28	CISSE	Hawa	28	CHENANE	Kathia

## > Présentation des listes candidates pour la commission de la recherche

Vous pouvez retrouver toutes les professions de foi des différentes listes sur : [www.univ-paris8.fr](http://www.univ-paris8.fr) ou sur votre e-p8, rubrique « élections centrales 2016 ».

### CR / ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

REFONDER		FAIRE VIVRE NOS VALEURS DANS UN PROJET POUR PARIS 8	
Collège 1* LSHS <sup>1</sup>		Collège 1 LSHS	
1	GAVARINI Laurence	1	REGNAULD Arnaud
2	WILLOUGHBY-FOURNIER Dominique	2	VERNA Catherine
3	SEGUY Mireille	3	SERRY Hervé
4	OLIVE Jean Paul	4	CHABROL Marguerite
5	SEGARRA Martha	5	WALD-LASOWSKI Patrick
6	GRANJON Fabien	6	DEBAT Michelle
7	WATOREK Marzena	7	BERTHO Alain
8	BAYARD Pierre	8	CREMOUX Françoise
9	DOUZET Frédérick	9	CASSOU-NOGUES Pierre
Collège 1 ST <sup>1</sup>		Collège 1 ST	
1	AKDAG Herman	1	ABDUL-LATIF Akrum
2	LAMOLLE Myriam	2	TRUCK Isis
Collège 1 DEG <sup>1</sup>		Collège 1 DEG	
1	ORAIN Arnaud	1	ROSSIGNOL Stéphane
2		2	PUIGELIER Catherine
Collège 2**		Collège 2	
1	AUTISSIER Anne-Marie	1	CHAUMET Pierre Olivier
2	AYEB Habib	2	RODIONOFF Anolga
3	HERRY-BENIT Nadine	3	FILLER André
Collège 3***		Collège 3	
1	LECERF Eric	1	TAVANI Jean-Louis
2	MELLOULI-NAUWYNCK Nedra	2	CHASSAGNOL Anne
3	ZOBEL Clemens	3	RADDADI Mohamed
4	FAGNART Claire	4	JOST Céline
5	RAVEAUD Gilles	5	VERHEYDE Philippe
6	LAFAYE Claudette	6	MILANO Patricia
Collège 4****		Collège 4	
1	PINGEOT Mazarine	1	DURAND Marie
2	VITTAUT Jean Noël	2	LE QUANG Grégoire
3	ESCHASPASSE Lucile	3	YOUNÈS Marina
4	DUPPRE Pascal	4	BERNARDINI Alain

\* Le collège 1 comprend les professeurs et assimilés.

\*\* Le collège 2 comprend les personnels habilités à diriger des recherches.

\*\*\* Le collège 3 comprend les personnels pourvus d'un doctorat n'appartenant pas au collège précédent.

\*\*\*\* Le collège 4 comprend les autres enseignants et/ou chercheurs.

<sup>1</sup> La répartition des composantes et IUT par secteur de formation est détaillée en annexe des statuts de l'Université : <http://www.univ-paris8.fr/Statuts-de-l-Universite>



### CR / BIATOSS

PARIS 8, RESPONSABLE ET SOLIDAIRE		SGEN-CFDT ET NON SYNDIQUÉS		LA DIONYSOISE - SDPUAT		IMAGINONS PARIS 8	
Collège 5*		Collège 5		Collège 5		Collège 5	
1		1	ZENATI Fatima	1	FERRAN Viviane	1	ABDECHCHAFIQ Lotfi
2		2	RIOU Renaud	2	SABBAR Mohamed	2	DIAKHITE Dieynaba
3		3	SALHI Leïla	3	MOIN Carine	3	CHAMBON Tony
4		4	FILOCHE Eddy	4	MONDOLY Benoît	4	
5		5	DUROS Sophie	5	RIVES Dephine	5	
Collège 6**		Collège 6		Collège 6		Collège 6	
1	NCHO YAPO Akissi-Roseline	1	PAGNOT Florence	1	PORGE Jean Paul	1	OLIVEIRA Anthony

\* Le collège 5 comprend les ingénieurs et techniciens (IGR, IGE, ASI et techniciens).

\*\* Le collège 6 comprend les adjoints techniques et autres personnels administratifs non titulaires (SAENES, contractuels...)

### CR / ÉTUDIANTS

UNEF, UEA ET ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES		
1	ALBERT BLANCO	Victor
2	GUE	Loudmie
3	HALLOU	Jugurtha
4	OUKERRADI	Hind
5	TEGUID	Elhanafy
6	KAHLFI	Besma
7	MANAD	Otman
8	GHARBI	Asma

Seuls les doctorants peuvent voter à la commission de la recherche.

## > Élection et prise de fonction du président de l'Université

Le mandat des nouveaux conseillers qui seront élus en avril, débutera à échéance du mandat des précédents, soit le 9 juillet. Ce sont les futurs conseillers du conseil d'administration qui éliront, en juillet, le président de l'Université, sous la présidence du doyen d'âge des élus (hormis s'il est candidat).

Le laps de temps entre les élections des conseils centraux et la constitution du nouveau CA est nécessaire pour la désignation des personnalités extérieures qui y siègeront. Ainsi, le président de l'Université est choisi parmi les enseignants-chercheurs, chercheurs, professeurs ou maîtres de conférences, associés ou invités, ou tous autres personnels assimilés, sans condition de nationalité.

Le nouveau président de l'Université prendra ses fonctions dès son élection par le CA.

Enfin, le CA et les deux commissions du CAC éliront chacun leur vice-président.

### QUELLES SONT LES COMPÉTENCES DU PRÉSIDENT D'UNIVERSITÉ ?

Il dirige l'université, à ce titre, il :

- ◆ préside le conseil d'administration, prépare et exécute ses délibérations, prépare et met en œuvre le contrat pluriannuel d'établissement ;
- ◆ représente l'université à l'égard des tiers ainsi qu'en justice, conclut les accords et les conventions ;
- ◆ est ordonnateur des recettes et des dépenses de l'université ;

- ◆ nomme les différents jurys, sauf si une délibération du CA prévoit de transférer ce pouvoir aux directeurs des composantes de l'Université ;
- ◆ est responsable du maintien de l'ordre et peut faire appel à la force publique dans des conditions fixées par décret en conseil d'état ;
- ◆ est responsable de la sécurité des personnels et des usagers accueillis dans l'enceinte de son établissement et assure le suivi des recommandations du comité hygiène et sécurité et des conditions de travail ;
- ◆ exerce au nom de l'université les compétences de gestion et d'administration qui ne sont pas attribuées à une autre autorité par la loi ou le règlement ;
- ◆ veille à l'accessibilité des enseignements et des bâtiments aux personnes handicapées, étudiants et personnels de l'université ;
- ◆ installe, sur proposition conjointe du CA et du conseil académique, une mission « égalité entre les hommes et les femmes » ;
- ◆ s'entoure d'un bureau...

### Pour en savoir plus :

Pour toute information complémentaire relative à cette échéance électorale, vous pouvez vous référer à l'espace dédié aux élections sur votre e-p8, rubrique « vie universitaire » > « élections centrales 2016 » ou écrire à : [elections@univ-paris8.fr](mailto:elections@univ-paris8.fr)